



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Robert STEPOURJINE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, Y.M. DAHOUI, M.L. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, J.S. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINÉAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

**Mandataires :** P. MOUGIN, J. GROSPERRIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, A.S. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), J.P. MICHAUD

**Délibération n°2018/004229**

**Rapport n°1.2.1 - SYBERT - évolution de l'organisation des équipes**

## SYBERT - évolution de l'organisation des équipes

**Rapporteur** : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

**Commission** : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

### Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire globale

#### Résumé :

Afin de maîtriser ses dépenses, répondre aux obligations réglementaires de plus en plus importantes et apporter davantage de services aux usagers, le SYBERT propose de reprendre en régie une partie de ses activités. Le gain est estimé à environ 260 000 €.

Cette opération conduit à augmenter le nombre d'agents mis à disposition du SYBERT, mais l'impact financier global en matière de RH est nul car le SYBERT rembourse la masse salariale à l'euro/l'euro.

### I. Contexte

Le SYBERT assure le traitement des déchets de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Communauté de Communes Loue Lison et de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (en partie).

Pour ce faire, le Grand Besançon met à disposition du SYBERT une soixantaine d'agents, permanents et temporaires par le biais d'une convention de mise à disposition de moyens, entrée en vigueur le 1 janvier 2017 pour une durée de 5 ans. Cette mise à disposition conduit à un flux en dépenses / recettes sur le budget principal de la Communauté d'agglomération (flux financier neutre les dépenses étant égales aux recettes).

Cette situation devrait évoluer avec le transfert de ces flux sur le budget annexe déchets de l'agglomération.

Dans l'exercice de ses missions, le SYBERT fait face à 3 problématiques :

- une maîtrise des coûts de plus en plus en plus difficile (augmentation des coûts des prestations, rénovation ligne 2002 et arrêt de la ligne 1976 de l'usine d'incinération ...)
- une augmentation des obligations réglementaires au niveau local (suivis DREAL), national (biodéchets, recyclage...) et contractuels (nouveaux barèmes éco-organismes moins favorables, traçabilité...)
- une augmentation des demandes qualitatives et quantitatives de la part des usagers et des collectivités dans l'exercice des compétences (déchetterie, tri, prévention...).

### II. Les propositions

Afin de répondre aux 3 objectifs ci-dessus, le SYBERT propose de reprendre un certain nombre de prestations effectuées par des prestataires privés en régie (Axe1) :

- gestion de la chaîne de tri du centre de tri des déchets ménagers recyclables (**hors réalisation du tri par les valoristes qui restera une prestation incluant l'insertion**),
- opérations de maintenance sur le Pôle industriel,
- gestion des bio-déchets (fonctionnement des chalets de compostage et autres unités de compostage),
- accueil en déchetterie.

Pour optimiser le fonctionnement de l'usine d'incinération, garantir le reporting imposé par la DREAL et permettre de suivre le futur contrat global de performances, il est également proposé de recruter un agent (Axe2).

La prise en régie de l'ensemble de ces activités permettra non seulement un gain global de l'ordre de 266 k€ (estimatif validé par Direction contrôle et gestion de la performance de l'agglomération), mais également une augmentation du service aux usagers :

- présence systématique d'agents SYBERT lors de l'accueil du public sur les 9 déchetteries principales (80 % des visites), notamment le dimanche matin aux Tilleroyes,
- gestion des chalets de compostage en direct,
- possibilité d'aide ponctuelle des communes pour les accompagner dans des problématiques spécifiques (déchets particuliers, manifestations ...) et d'aides particulières sur les déchetteries.

Ces prestations seraient reprises en régie le 01/01/2019 pour des raisons de fin de marché avec le prestataire de gestion du centre de tri le 31/12/2018.

Il est également prévu dans le cadre de cette évolution d'organisation de stabiliser des missions par le passage d'emploi temporaire en emploi permanent et de redéfinir les missions de certains postes (responsable centre de tri,...).

Création de postes permanents		Intitulé des postes	Cadre d'emploi
Centre de tri et QSE mutualisé	+9 (2B/7C)	1 Référent Qualité Sécurité Environnement	Techniciens
		1 Responsable exploitation centre de tri	Techniciens
		4 Caristes du Pôle Industriel	Adjoints techniques
		3 Chefs de cabine du centre de tri	Adjoints techniques
Maintenance mutualisée	+1 (1C)	1 Agent de maintenance gestionnaire de stocks	Adjoints techniques
Accueil déchetteries	+3 (3C)	3 Agents Conseil en Déchetteries	Adjoints techniques
Gestion des biodéchets	+2 (2C)	2 Adjoints Techniques Compétence Compostage	Adjoints techniques
Usine d'incinération	+1 (1B)	1 Technicien Incinération	Techniciens
	+1 (1A)	1 Responsable Prévention	Ingénieurs
	+ 1 (1B)	1 Technicien Qualité Sécurité Environnement	Techniciens
<b>Total</b>	<b>+18 (1A/4B/13C)</b>		

En outre, 2 postes temporaires d'agent polyvalent sont nécessaires pour assurer une bonne rotation des équipes et pallier au turn-over dans l'exploitation du centre de tri.

Tableau Bilan des créations de postes temporaires :

	Total
<b>Agents polyvalents centre de tri</b>	<b>+ 2 (2C)</b>

### III. L'information aux entreprises privées

Les entreprises concernées par la perte de ces prestations sont :

- la société COVED / PAPREC dans le cadre de la prestation de gestion de la chaîne de tri du centre de tri,
- les associations TRI / INTERMED / Emmaüs dans le cadre de la prestation d'accueil en déchetteries,
- l'association INTERMED dans le cadre de la mise à disposition de personnel pour la gestion des biodéchets,
- divers prestataires pour la maintenance.

	Total	
Centre de tri et QSE mutualisé	+9 (2B/7C)	COVED / PAPREC
Maintenance mutualisée	+1 (1C)	Divers contrat
Accueil déchetteries	+3 (3C)	TRI / INTERMED / Emmaüs
Gestion des biodéchets	+2 (2C)	INTERMED

Toutes les entités ont été informées de cette possibilité de changement. Les associations ont pris en compte cette information sans surprise et sans difficulté remontée dans leur organisation ou fonctionnement, sachant que cette perte potentielle ne représente qu'une petite partie des prestations effectuées pour le compte du SYBERT et que le SYBERT devra naturellement embaucher pour effectuer ces prestations.

#### **Cas particulier : La prise en compte des personnes du centre de tri de la Sté coved**

Le SYBERT n'a pas d'obligation juridique de reprendre le personnel dans les effectifs, vu la nature des prestations.

Il n'en demeure pas moins que les personnels de cette société, s'ils le désirent, pourront postuler aux différents postes créés.

### IV. Nouveaux marchés

Dans le cadre de cette réorganisation, de nouveaux marchés devront être passés :

- nouveau marché de tri (clauses d'insertion),
- marché gestion déchetteries des Tilleroyes,
- marché location d'engins sur le centre de tri,
- marché fournitures de fil de presses à balles.

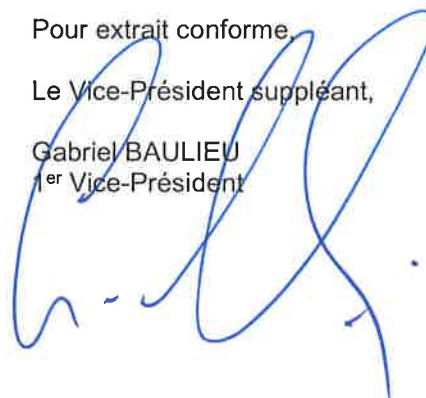
Ces marchés permettront la mise en pratique de l'organisation de l'optimisation.

Mmes C. CAULET et C. THIEBAUT(2) et MM. T. BIZE(2), JM. BOUSSET, P. DUCHEZEAU, T. JAVAUX(2) et F. LOPEZ, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur :

- la nouvelle organisation proposée par le SYBERT et ses conséquences sur la mise à disposition du personnel nécessaire,
- la création des postes à temps complet suivants :
  - 1 poste de Référent Qualité Sécurité Environnement relevant du cadre d'emplois des techniciens,
  - 1 poste de Responsable exploitation centre de tri relevant du cadre d'emplois des techniciens,
  - 4 postes de Caristes du Pôle Industriel relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
  - 3 postes de Chefs de cabine du centre de tri relevant du cadre d'emplois des adjoints,
  - 1 poste d'Agent de maintenance gestionnaire de stocks relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
  - 3 postes d'Agents Conseil en Déchetteries relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
  - 2 postes d'Adjoints Techniques Compétence Compostage relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
  - 1 poste de Technicien Incinération relevant du cadre d'emplois des techniciens,
  - 1 poste de Responsable Prévention Environnement relevant du cadre d'emplois des ingénieurs,
  - 1 poste de Technicien Qualité Sécurité Environnement relevant du cadre d'emplois des techniciens.

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 10

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 JUIL. 2018  
Contrôle de légalité

